

Intervention de Jean-Claude TRICHET Gouverneur de la Banque de France

« Le passage pratique à l'euro »

Paris – 27 mars 2001



27 mars 2001

LE PASSAGE PRATIQUE A L'EURO

La généralisation de l'euro constitue un enjeu majeur pour l'année 2001 et les premiers mois de 2002. Elle recouvre un double processus : le passage à l'euro fiduciaire (billets et pièces) et le passage à l'euro scriptural (chèques, comptes de dépôt, virements, paiements par carte, produits d'épargne, prêts, comptabilités...).

Le passage à l'euro fiduciaire est perçu comme le plus concret et le plus tangible; il constitue une opération logistique d'une ampleur exceptionnelle. C'est à lui que l'on songe le plus souvent lorsque l'on parle du passage pratique à l'euro. Mais le passage à l'euro scriptural n'en est pas moins important, il sera plus précoce et implique lui aussi des millions d'acteurs : les banques, les entreprises et bien entendu chaque citoyen.

A quelques mois de ces échéances majeures, beaucoup de travail a d'ores et déjà été entrepris par l'ensemble des parties concernées. La tâche qui reste à accomplir n'en est pas moins importante afin d'assurer une transition sans heurt vers l'euro. La Banque de France joue son rôle dans ce processus. Et ceci, de deux manières : d'une part, au titre de ses diverses responsabilités (émission et circulation de la monnaie fiduciaire, gestion des systèmes et moyens de paiement, surveillance des banques), elle participe activement à l'ensemble des travaux préparatoires ; d'autre part, en tant qu'interlocuteur de l'ensemble des agents économiques et des ménages eux-mêmes, la Banque de France contribue aux actions de mobilisation et d'information sur l'euro.

LES GRANDS ENJEUX DU PASSAGE PRATIQUE A L'EURO :

Le calendrier général du passage pratique à l'euro fiduciaire est arrêté depuis plusieurs mois, et ses grandes étapes sont désormais bien connues par la grande majorité des agents économiques. Le 1^{er} janvier 2002, les billets et pièces en euros seront effectivement mis en circulation. Le dimanche 17 février 2002 à minuit, les billets et pièces en francs perdront cours légal, c'est-à-dire qu'ils ne pourront plus être utilisés dans les paiements. Ces billets et pièces en francs seront néanmoins échangeables dans les banques et à La Poste jusqu'au 30 juin 2002; au delà, les pièces en francs seront échangeables jusqu'au 17 février 2005 à la Banque de France et chez les comptables publics, et les billets en francs jusqu'au 17 février 2012 à la Banque de France.

Le bon déroulement de l'ensemble de l'opération fiduciaire implique que chaque acteur réalise à temps les préparatifs nécessaires au passage à l'euro scriptural. D'une part, il est, évidemment, matériellement exclu d'attendre le 31 décembre 2001 pour procéder au basculement en bloc des innombrables opérations scripturales qui irriguent une économie moderne. D'autre part, il est de l'intérêt de tous les agents économiques de ménager une période suffisante à l'issue du basculement scriptural pour bien préparer et mettre en œuvre le basculement fiduciaire, lui-même complexe. Il convient en effet d'éviter les goulets d'étranglement dans le traitement des opérations à réaliser, de disposer ensuite du temps nécessaire pour stabiliser et vérifier les systèmes fonctionnant en euros, et de pouvoir dégager toutes les ressources disponibles pour le basculement fiduciaire. Tout retard ou dysfonctionnement majeur dans la préparation des acteurs - et notamment les entreprises pourrait avoir des conséquences graves non seulement pour ces acteurs eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble de l'économie. Il faut en particulier insister sur le fait qu'à partir du 1er janvier 2002, le franc ne sera plus utilisé dans les règlements par écriture, et que toutes les opérations scripturales s'effectueront donc exclusivement en euros. Aussi est-il important que le passage à l'euro scriptural soit pratiquement achevé fin octobre 2001.

Cela signifie que, d'ici fin juin, la plupart des entreprises, y compris les PME, devraient avoir basculé leur comptabilité et leurs opérations bancaires en euros. A partir de juillet, les banques procèderont à la conversion en euros des comptes encore libellés en francs, après information de leur clientèle de particuliers et d'entreprises. La délivrance de chéquiers en euros, qui a récemment débuté, sera généralisée.

Dans ce contexte, la préparation des entreprises au passage à l'euro scriptural revêt un caractère prioritaire. La plupart de leurs fonctions sont concernées : trésorerie, comptabilité, relations bancaires, paie, systèmes informatiques, relations avec les clients, les fournisseurs, les administrations... Il est important que les entreprises qui ne l'auraient pas encore fait déterminent au plus tôt la date et les modalités de leur passage à l'euro, en relation, notamment, avec leur expert comptable et leurs banques. De la qualité des préparatifs et du respect des échéances dépend le plein succès de la généralisation de l'euro.

La bonne réalisation du scénario de basculement scriptural est très importante pour le déroulement sans heurt, ensuite, du basculement fiduciaire. Ce dernier constitue une opération logistique lourde et sans précédent. Les établissements de crédit seront préalimentés en pièces en euros le 1er septembre et en billets en euros le 1er décembre. Les commerces seront préalimentés en billets et pièces en euros à partir de début décembre. A la mi-décembre, les particuliers pourront acheter, pour une contrevaleur de 100 francs, des sachets « premiers euros » comprenant 40 pièces en euros : ces sachets permettront aux particuliers de se familiariser avec les nouvelles pièces en euros. Les billets et pièces en euros seront ensuite mis effectivement en circulation le 1er janvier 2002, afin d'être utilisés dans les paiements. Ils circuleront en parallèle avec les billets et pièces en francs jusqu'au 17 février 2002, date à laquelle ces derniers perdront cours légal. Mais tout est prévu pour que, dès le 1er janvier 2002, l'essentiel des transactions s'effectuent en billets et pièces en euros.

La Banque de France assurera un rôle important dans la préparation du passage à l'euro fiduciaire, en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés (banques, commerçants, convoyeurs de fonds, départements ministériels notamment le Ministère de l'intérieur pour les questions de sécurité). Elle anime, au niveau national, le Comité de suivi interbancaire sur le passage à l'euro fiduciaire chargé de définir et mettre en œuvre le scénario de transition; la Banque de France préside, au niveau local, des Comités techniques de place chargés de décliner sur le terrain les orientations et décisions nationales. Au delà des aspects logistiques, les questions de sécurité sont bien sûr examinées de manière très attentive.

Enfin, le caractère à la fois tangible et psychologique des billets et pièces justifie des actions d'information intensive. De manière plus générale d'ailleurs, la Banque de France apporte une contribution significative à la mobilisation et l'information sur le passage à l'euro.

LES ACTIONS DE MOBILISATION ET D'INFORMATION DE LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France participe activement aux actions de mobilisation et d'information sur le passage pratique à l'euro, dans le contexte de la stratégie définie par le Comité national de l'euro, présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et réunissant l'ensemble des acteurs économiques afin de préparer le basculement de l'ensemble de la société française à l'euro.

Elle anime, sous la présidence de son premier Sous Gouverneur, le Groupe de concertation de place sur le passage à l'euro. Le Groupe est composé, notamment, de représentants des banques, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de la mission interministérielle de préparation des administrations publiques à l'euro, du MEDEF et de la Banque de France. Après avoir élaboré, en 1997, le schéma de place bancaire et financier sur le basculement des marchés de capitaux à l'euro le 1^{er} janvier 1999, il a depuis deux ans orienté ses travaux sur le passage pratique à l'euro. Le Groupe a ainsi validé les scénarios de basculement fiduciaire et scriptural et en assure le suivi.

Il est d'ailleurs à noter que les concepts élaborés par la place de Paris et les acteurs français - dans le cadre notamment du Groupe de concertation de place sur le passage à l'euro et du Comité national de l'euro - pour l'organisation des différents basculements à l'euro, sont souvent repris par nos partenaires européens. Ce fut le cas pour le basculement de 1999 avec le passage en bloc des marchés de capitaux. C'est le cas actuellement avec la remarquable convergence de tous les scénarios européens vers l'anticipation du basculement scriptural et la préalimentation des acteurs en euro fiduciaire.

En tant que membre de l'Eurosystème (ensemble composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales des 12 pays de la zone euro), la Banque de France met en œuvre, en France, la campagne d'information à l'échelle européenne sur les billets et pièces en euros. Réalisée avec le concours de l'agence Publicis et organisée autour du thème « L'euro : notre monnaie », cette campagne a pour but de faire connaître les billets et pièces en euros et de dévoiler, en septembre prochain, les signes visibles de sécurité permettant à tous les usagers de se prémunir contre les risques de contrefaçon. La Banque de France s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés (plus de 150 à ce jour) qui entendent

relayer et démultiplier les actions de la campagne. Outre l'engagement de ces partenaires, la campagne prendra notamment la forme de supports presse et télévision ainsi que d'informations sur un site Internet spécifique de la Banque centrale européenne (www.euro.ecb.int).

Par ailleurs, la Banque de France développe plusieurs actions de formation et de communication, en liaison étroite avec les autres autorités européennes et françaises.

Dans le domaine de la monnaie fiduciaire, elle a ainsi engagé un programme national de formation de « formateurs » à destination des professionnels (caissiers de banques, convoyeurs de fonds) et des commerçants, notamment.

La Banque de France, par le biais de son réseau de succursales, contribue à la mobilisation des entreprises sur le passage à l'euro. Ainsi, de décembre à février, environ 36000 entreprises (soit une proportion significative des entreprises en relation avec la Banque) ont été approchées, notamment lors d'entretiens individuels ou de manifestations locales (fréquemment organisées en liaison avec les organismes consulaires : chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers...). La Lettre Géode, publication de la Banque de France consacrée au diagnostic d'entreprise et diffusée à 70000 sociétés, contient des articles sur les modalités de passage à l'euro.

Par ailleurs, le site internet <u>www.banque-france.fr</u> contient désormais une rubrique intitulée « L'euro pour tous » qui offre, de manière conviviale et pédagogique, de multiples informations sur le passage pratique à l'euro ; on y trouve notamment une série de plus de 100 Questions/réponses régulièrement actualisées sur le sujet, à destination du grand public et des professionnels.

La Banque de France entreprend également des actions d'information destinées à des publics spécifiques : ses agents interviennent régulièrement dans les établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Education nationale. Enfin, la Banque participe à l'opération « Tous prêts pour l'euro », organisée par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et la Caisse des dépôts et consignations, et qui s'adresse aux personnes en difficultés.